

Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

L'AIDE DE L'ARMÉE : UN IMPÉRATIF HUMANITAIRE ET SANITAIRE

Saint-Jean-sur-Richelieu, vendredi 27 mai 2011 – Claude Bachand, député de St-Jean et porte-parole du Bloc Québécois en matière de Défense nationale de 1993 à 2011 et Yves Lessard, député de Chambly—Borduas et porte-parole en matière de Ressources humaines et développement social du Bloc Québécois de 2004 à 2011 se sont dits choqués et stupéfaits du refus du gouvernement canadien d'autoriser les Forces armées de venir en aide aux sinistrés d'inondations des municipalités riveraines de la rivière Richelieu.

« L'argument visant à limiter le rôle des militaires à la seule mission de sécuriser les lieux est irresponsable et accablant. Les Forces canadiennes ont été à moult occasions appelées à agir en situation humanitaire et sanitaire. Lorsque les eaux se retireront des berges et des terres, le drame que vivent les sinistrés n'aura pas pris fin. Des centaines d'entre eux auront perdu leurs biens et parfois même leur maison. Pour eux, tout sera à refaire. Plusieurs seront démunis devant ce terrible fardeau que constitue le retrait des sacs de sable, de débris et autres effets.

Pour les victimes des eaux, le retour à la vie s'avérera tout aussi affligeant que les inondations. La fatigue physique et morale de même que les risques de contamination causés par les eaux stagnantes sont tous des facteurs aggravants d'ordre humanitaire et sanitaire qui nécessitent une mission humanitaire de l'armée. Ce qui dans les faits, fait partie de son mandat. Nous sommes convaincus que les soldats y trouveraient une très grande source de motivation », a déclaré Claude Bachand.

« Aujourd'hui, nous faisons appel pressant au ministre de la Défense nationale pour qu'il revienne sur sa décision, qu'il rassure sans délai la population et qu'il annonce dès maintenant qu'il enverra un contingent des Forces militaires pour appuyer la corvée que s'apprête à effectuer des milliers de bénévoles qui ne pourront à eux seuls suffire à la tâche », a affirmé Yves Lessard.

Dès le retrait des eaux, la grande corvée d'assainissement des lieux devra s'effectuer sans délai. C'est à l'évidence aussi une question de santé publique.

– 30 –

Renseignements : Jean-François Berthiaume
jfberth@gmail.com
Tél. : (514) 909-1019